

Maitriser la durée du travail

2 j (14 heures)

Ref : APDT

Public

Assistante et gestionnaire du personnel

Pré-requis

Aucun

Moyens pédagogiques

Formation réalisée en présentiel ou à distance selon la formule retenue
Questionnaire préalable de positionnement
Nombreux exercices pratiques et mises en situation, échanges basés sur la pratique professionnelle des participants et du formateur, formation progressive en mode participatif
Vidéoprojecteur, support de cours fourni à chaque stagiaire

Modalités de suivi et d'évaluation

Feuille de présence émargée par demi-journée par les stagiaires et le formateur
Exercices de mise en pratique ou quiz de connaissances tout au long de la formation permettant de mesurer la progression des stagiaires
Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de stage
Auto-évaluation des acquis de la formation par les stagiaires
Attestation de fin de formation

Objectifs

- Connaître la législation en vigueur sur la durée du travail afin de sécuriser son application
- Gérer et suivre efficacement la durée du travail dans votre entreprise
- Choisir les options les plus pertinentes en matière d'aménagement du temps de travail
- Répondre aux salariés et aux organismes de contrôle
- Mettre en place des solutions de gestion sécurisées des temps de travail

Programme détaillé

LA DUREE DU TRAVAIL

- Durée du travail légal
- Temps de travail effectif
- Durées maximales de travail

LES CONVENTIONS DE FORFAIT

Hebdomadaire ou mensuelle
En heures annuelles
En jours annuels

LES AMENAGEMENTS DU TEMPS DE TRAVAIL

Sur une période supérieure à la semaine et au plus égale à l'année
Le régime supplétif

LES HEURES SUPPLEMENTAIRES

Décompte (cas classique, convention de forfait, aménagement du temps de travail)
Indemnisation : paiement ou repos compensateur de remplacement
Contingent annuel et contrepartie obligatoire en repos

LES TEMPS PARTIELS

Les heures complémentaires
L'accomplissement régulier des HC
Le complément d'heures

CONTROLE DE LA DUREE DU TRAVAIL

Obligation de contrôle des heures
Qui a le droit d'accès aux documents de décompte ?
Les risques encourus
